



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2012-24 du 30 Septembre 2012

Â

CHANCELLERIE IMPERIALE

Â

Â

Vu la Constitution du 2 d'Ã©cembre 1996,

Vu le titre V de la Constitution du 2 d'Ã©cembre 1996,

Â

Nous, Victor SAMSON, Grand Prince ImpÃ©rial, Archichancelier de lâ€™TMEmpire, Â d'Ã©crÃ©te
:

Â

Â

Article premier

Â

Nul ne peut, s'il n'est Beauchesnois, résider sur le territoire de l'Empire plus de quatre jours consécutifs.

À

M. le Chef des Douanes est chargé de veiller au respect du présent décret.

À

À

L'Archichancelier de l'Empire

Victor SAMSON